



CONGRÈS DE NANCY 25-26 NOVEMBRE 2010

MOTION D'ORIENTATION

- 1- Une période de profondes mutations**
- 2- Notre conception du syndicalisme : les valeurs de Sup'Recherche-UNSA**
- 3- Promouvoir le service public de l'enseignement supérieur et de la Recherche**
- 4- Refuser l'éclatement concurrentiel entre universités**
- 5- Défendre les organismes de recherche**
- 6- Les propositions de Sup'Recherche pour les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs**

1- Une période de profondes mutations

La financerisation exacerbée de l'économie mondiale accentue ses effets destructeurs. Faute de régulations internationales suffisantes, la mondialisation accroît les inégalités dans un système économique instable. Une population de salariés pauvres apparaît dont les faibles rémunérations ne permettent pas d'accéder à un niveau de vie décent. *Le pouvoir d'achat diminue. La précarité progresse, y compris dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.*

Notre pays n'échappe pas à ces bouleversements. Les gouvernements y mènent depuis plusieurs années une action résolue de remise en cause des politiques publiques dans le moment même où les inégalités ont été accrues, tandis que la réforme des retraites, imposée contre l'avis d'une majorité de la population et malgré une mobilisation syndicale de plusieurs mois, fait peser la quasi-totalité des efforts sur les seuls salariés.

Cette politique se manifeste notamment par la remise en cause des services publics, et par un mode de fonctionnement fondé sur un modèle concurrentiel exacerbé entre institutions ou individus.

Dans le même temps, le pouvoir court-circuite de plus en plus les instances représentatives et les corps intermédiaires que sont les syndicats, qui contribuent au bon fonctionnement de la démocratie. Aux négociations collectives, il oppose les réponses individuelles du « travailler plus » et « plus longtemps », tout en étant « plus performant ».

2- Notre conception du syndicalisme : les valeurs de Sup'Recherche-UNSA

Avec l'UNSA nous défendons un *syndicalisme réformiste combatif*, évitant les pièges du radicalisme tendus par un gouvernement autiste. Un syndicalisme éloigné des logiques d'appareil, au plus près des attentes et des aspirations nouvelles des salariés. L'UNSA progresse régulièrement dans le secteur public comme dans les entreprises privées. C'est notamment le cas dans le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où l'UNSA Éducation est devenue la première fédération représentative et où **Sup'Recherche** a conquis la 3^e place parmi les enseignants-chercheurs.

Sup'Recherche par sa représentation dans différentes instances intervient tant au niveau local (CTP, CA, CS, CEVU, etc.) qu'au niveau national (CNESER, CNU, CTPMESR, etc.). Avec les autres syndicats de l'UNSA Éducation, **Sup'Recherche** agit pour plus de *transparence, de démocratie, de respect des personnes...*

Notre syndicalisme, fondé sur la solidarité et l'entraide doit en permanence s'adapter aux attentes nouvelles des

salariés face aux agressions d'un système économique violent et cynique où les relations humaines sont vues à travers le prisme d'une concurrence entre tous. Il refuse de soumettre nos valeurs à la primauté de la finance.

Dans une société en perte de repères idéologiques, on voit réapparaître de vieux réflexes de peur et de protectionnisme où prennent racine la xénophobie et le racisme. L'étranger devient le bouc émissaire du mal-être social. Le syndicalisme qu'incarne **Sup'Recherche**, par les *valeurs de fraternité et de partage* dont il s'inspire, combat ces comportements.

Enfin, parce qu'elle est fondamentalement attachée aux principes fondateurs de la République, **Sup'Recherche** veut que l'État, servi par une Fonction publique rénovée, respectée et revalorisée, reste le garant du principe d'égalité d'accès à des services publics de qualité ouverts à tous sur tout le territoire. Tout citoyen doit pouvoir trouver à proximité, écoles, universités, hôpitaux, lieux de culture et de loisir. Notre syndicalisme *défend une fonction publique de qualité, servie par des personnels respectés*.

3- Promouvoir le service public de l'enseignement supérieur et de la Recherche

Sup'Recherche constate que n'a pas été atteint l'objectif de Lisbonne d'atteindre en 2010 pour chaque génération un niveau de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur. Un effort massif doit être consenti pour que cet objectif soit atteint et, au-delà, que le niveau de qualification des générations successives s'élève substantiellement. Cela implique aussi la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de *reconnaissance du niveau doctoral*, notamment dans le secteur privé.

Dans le contexte global de compétition économique et intellectuel, l'investissement dans l'Enseignement supérieur et la Recherche doit être une priorité absolue pour la France comme pour l'Europe. Au-delà des seuls étudiants en formation initiale, il doit permettre de développer *l'Université tout au long de la vie* que **Sup'Recherche** entend promouvoir, conformément aux orientations de notre Union interprofessionnelle comme du projet fédéral « *Pour une société éducative* ». Pour faire face aux nouvelles missions de formation tout au long de la vie et aux nouveaux publics étudiants, nous souhaitons que les établissements généralisent et facilitent la formation professionnelle continue des enseignants et des enseignants-chercheurs.

La démocratisation de l'enseignement supérieur implique une meilleure prise en charge d'une population étudiante différente, celle qu'accueille l'Université. Le relatif échec du plan « réussite en licence » l'atteste. **Sup'Recherche** revendique donc une *harmonisation par le haut* s'agissant des crédits par étudiant, d'autant plus que c'est l'enseignement supérieur public qui accueille massive les étudiants issus des milieux populaires.

Sup'Recherche lutte aussi pour modifier les critères d'évaluation de l'AERES qui conduisent à la disparition de champs de recherche francophones qui font notre singularité, ainsi qu'à l'exclusion d'enseignants-chercheurs de laboratoire, sous prétexte qu'ils ne publient pas suffisamment dans des revues dites « reconnues », mais qui pourtant contribuent entre autres au partenariat avec des entreprises locales sur des thématiques de recherche, et donc à l'insertion de nos doctorants.

Concernant la « mastérisation » des métiers de l'enseignement, **Sup'Recherche** rappelle que l'UNSA Éducation et l'UNSA Fonction publique ont voté contre tous les projets de textes, tant en comité technique paritaire ministériel qu'au Conseil supérieur de la fonction publique. L'UNSA Éducation avait présenté des contre-propositions cohérentes en collaboration étroite avec ses différents syndicats nationaux : **Sup'Recherche** a pris toute sa part dans ce travail et continue pour permettre à la fédération de développer le projet alternatif à un système aujourd'hui destructeur des formations universitaires comme d'une réelle formation professionnelle des enseignants et personnels d'éducation.

Enfin, avec sa fédération et les autres syndicats UNSA Éducation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Sup'Recherche** entend être un recours incontestable face à toute attaque menée contre l'enseignement supérieur public et laïque, comme en témoignent notre défense intransigeante du monopole de la collation des grades, le recours que **Sup'Recherche** a conjointement déposé avec la fédération contre le protocole « Vatican-Kouchner », notre exigence du respect de la loi sur la protection du titre « Université » qu'usurpent des établissements d'enseignement supérieur privé catholique. L'Enseignement supérieur - pourtant déjà éclaté entre universités et écoles - est agressé par des pouvoirs publics prompts à financer, hors toute contrainte législative, l'enseignement privé confessionnel.

4- Refuser l'éclatement concurrentiel entre universités

Il est significatif que les établissements de recherche et d'enseignement supérieur aient connu les premiers les nombreux bouleversements imposés par l'idéologie libérale. La loi LRU (Libertés, Responsabilités des Universités) dessine les contours d'une université vouée à la concurrence. Elle affaiblit les garanties statutaires en accélérant le développement de la précarité et de l'individualisme, en légitimant les despotismes locaux et en réduisant le rôle de contre-pouvoirs des organismes paritaires ou collégiaux.

Sup'Recherche combat sans relâche l'esprit de cette loi et les abus qu'elle engendre. Pour autant, elle constate que le rôle des syndicats de l'Enseignement supérieur et de la Recherche doit s'amplifier au niveau local. Il va nécessiter une forte mutualisation des expériences locales, nourrie par les informations du réseau militant **Sup'Recherche** et lui bénéficiant en retour. Cela implique un débat national actif que conduira **Sup'Recherche**.

Sup'Recherche a cependant dû prendre acte du fait que le retour au statu quo ante n'est plus possible. C'est pourquoi le Syndicat demande une révision profonde des dispositions législatives ou réglementaires qui ont résulté de la loi LRU. Cette révision devra notamment reposer sur les principes suivants : plus de collégialité, une représentation plus juste des personnels BIATOSSE dans les conseils d'administration, plus d'implication des conseils scientifiques et surtout des conseils des études et de la vie universitaire qui sont les grands oubliés de cette loi. Plus de collégialité impose des changements profonds concernant les compétences des présidents, l'exercice du droit de véto ou leur responsabilité devant les différents conseils, y compris la possibilité pour les conseils d'administration de les révoquer selon une procédure qualifiée.

Parce qu'il veut développer un syndicalisme de propositions, **Sup'Recherche**, en liaison dans le cadre fédéral avec les autres syndicats UNSA Éducation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, travaillera, dans un esprit pragmatique, à la formulation de propositions précises en ce sens.

Fidèles à nos conceptions d'un service public équitable, **Sup'Recherche** combattra toute tentative de libéralisation des droits d'inscription des étudiants.

Pour les mêmes raisons, **Sup'Recherche** étant attaché au concept de service public d'Enseignement supérieur et de Recherche, sur l'ensemble du territoire - en vue de participer au développement économique des régions comme à la promotion sociale de leurs habitants - Sup'Recherche suivra de très près l'évolution des PRES de deuxième génération sous toutes leurs formes, en veillant à ce que les personnels puissent être représentés dans l'ensemble des instances de décisions à la suite d'élections, seul moyen de faire vivre une collégialité démocratique au sein de ces instances et d'y éviter toute dérive bureaucratique ou autoritaire.

5- Défendre les organismes de recherche

Le gouvernement s'est littéralement « attaqué » depuis plusieurs années aux organismes de recherche, en particulier le CNRS. **Sup'Recherche** réaffirme avec force que les EPST (établissements publics scientifiques et techniques) ont des responsabilités et des rôles complémentaires avec les universités. Le devenir des personnels de ces deux entités reste profondément lié. Les EPST et les universités doivent avoir la garantie du *maintien d'une recherche fondamentale de haut niveau comme d'une recherche appliquée*.

Le financement des équipes de recherche se fait déjà essentiellement par le recours à l'ANR, engendrant une multitude de CDD et développant ainsi la précarité. Avec l'ANR et l'AERES (deux organismes dans lesquels la représentation des personnels, élective ou syndicale est exclue des instances tant décisionnelles que consultatives) le ministère détient les outils pour un contrôle des programmes de recherche. Les libertés académiques déjà remise en cause par la loi LRU risquent d'être fortement contestées avec les nouvelles évolutions des organismes de recherche. En matière de recherche, nous nous battons pour obtenir un financement plus juste, avec davantage de financements récurrents, moins d'appels d'offres ciblés, plus de projets ANR « blancs », etc.

Devenir plus visible au sein des EPST est une priorité pour **Sup'Recherche**. C'est pourquoi **Sup'Recherche** et le SNPTES-UNSA ont décidé de créer une union « UNSA Recherche » dont le but, conformément aux statuts de la fédération UNSA Éducation « *est la promotion d'une politique d'action commune au sein des organismes recherche et la convergence de l'expression des syndicats nationaux dans les instances fédérales et administratives afin de mener une action cohérente solidaire et efficace.* »

6- Les propositions de Sup'Recherche pour les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Sup'Recherche agit pour la revalorisation de nos carrières en tenant compte à la fois des évolutions des conditions de recrutement, des modalités d'exercice, de la diversification des responsabilités et missions des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le Syndicat doit continuer à jouer son rôle indispensable de défenseur des collègues, que ce soit à titre individuel ou collectif.

Parmi ses actions prioritaires, outre le suivi des dossiers en cours (suivi de la mise en place du référentiel national d'équivalences horaires ; obtention de l'équivalence TP=TD aussi pour les ATER...), **Sup'Recherche** accentuera la pression sur le dossier des PRAG/PRCE dont le statut n'a toujours pas évolué malgré de nombreuses demandes ; en particulier, les PRAG/PRCE actifs en recherche doivent pouvoir évoluer vers un statut équivalant à celui des enseignants-chercheurs (notamment concernant leur service).

Sup'Recherche continuera à militer pour une égalité des droits et devoirs entre les professeurs et les maîtres de conférences (ex. extension du droit à co-encadrer des thèses, droit à l'éméritat...).

Sup'Recherche revendique également l'amélioration des carrières des chercheurs, et en particulier la création d'une hors-classe pour les chargés de recherche.

Sup'Recherche considère, avec l'UNSA, qu'une autre réforme des retraites est nécessaire et que l'injuste réforme de 2010 n'est pas « gravée dans le marbre ». Le Syndicat, en tout état de cause, continuera à négocier pour obtenir la prise en compte dans la retraite (ou les années d'activités) des années de thèse, et poursuivra son action pour que les évolutions statutaires correspondent mieux à la réalité des déroulements de carrière.

Sup'Recherche agit pour limiter la précarité au sein de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et résorber significativement l'emploi précaire à l'université ou dans les EPST.

Le Conseil national et le Secrétariat national de Sup'Recherche-UNSA sont mandatés pour conduire l'activité syndicale et négocier chaque fois que cela sera possible ou nécessaire sur la base des orientations adoptées par le Congrès réuni à Nancy les 25-26 novembre 2010.